POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
n° 295
juillet-août 2018 - 6 €

L'ÉTÉ EN MONTAGNE PREND DE LA HAUTEUR

■ **Deux nouveaux rapports pour réformer la fiscalité des collectivités**

◀ **Risque de renationalisation pour la politique agricole commune 2021-2027**

Jean-Marc Peyrina/Cusse des Dieux

◀ **Entretien avec Éric Lombard : « La Banque des territoires accordera à la montagne une attention particulière »**

NUMÉRO
295
JUILLET-AOÛT 2018

À LA UNE : Le bilan des dernières saisons d'été montre que les stations des différents massifs trouvent de nouvelles solutions pour perdurer et lutter contre les aléas climatiques. Grâce à la variété des activités sportives et culturelles proposées aujourd'hui, l'été devient une période déterminante dans la fréquentation annuelle de la montagne et pour ses équilibres économiques.

Luge d'été au départ du télésiège du Garibeuil à Valberg. Photo : Benjamin Nardini/www.bennfilms.com

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

ÉDITORIAL | ANNIE GENEVARD, *secrétaire générale de l'ANEM, députée du Doubs*

« UN ÉTÉ EN FORTES PENTES »

Assemblée nationale 2015

Si, pour beaucoup, la période d'été est synonyme de coupure annuelle et de repos bien mérité, pour nombre de montagnards qui ne devraient pas cesser leurs activités, voire affronter un rythme soutenu, elle n'aura rien d'un été en pente douce.

Tous les acteurs de l'économie touristique de montagne sont bien entendu sur le pont pour faire vivre et développer la réalité de la montagne comme destination estivale (bien plus large que la montagne d'hiver). Il convient de saluer l'énergie qu'ils consacrent à proposer des prestations innovantes et toujours plus diversifiées afin de fidéliser les vacanciers et de faire progresser leur nombre. En la matière, il existe encore beaucoup de potentialités et, dans la limite de leurs possibilités, les élus resteront à l'écoute des professionnels pour faciliter leurs projets et les accompagner dans leur réalisation.

Quant aux parlementaires, leurs vacances risquent bien d'être réduites à une pause assez brève tant l'ordre du jour de la session extraordinaire s'annonce chargé et lourd d'enjeux pour l'avenir des territoires de montagne. À commencer par la réforme institutionnelle qui prévoit la réduction d'un tiers du nombre des parlementaires avec l'élection de 15 % d'entre eux à la proportionnelle. Même si, un parlementaire une fois élu représente la nation tout entière, il va sans dire que le risque de voir apparaître des députés et des sénateurs « hors sol » pèse bien plus lourdement sur la montagne qu'ailleurs.

C'est pourquoi notre vigilance ne doit pas s'assoupir sous la canicule afin de continuer à défendre et promouvoir les outils qui permettront à la gouvernance montagne de conserver tout l'espace et la légitimité qui lui reviennent. Un message vital que nous ne manquerons pas de porter devant le prochain Conseil national de la montagne annoncé pour la rentrée.

SOMMAIRE

7 DOSSIER

Les sommets de l'été

- Repères
- L'heure d'été a sonné en montagne
- Laurent Reynaud : « En période estivale, le poids des remontées mécaniques est très marginal »
- Éric Fournier : « Nous restons attentifs au côté volatil de notre clientèle »
- Le réchauffement des lits froids demeure une priorité

3 ACTUALITÉ
La Banque des territoires consulte en ligne afin de peaufiner son offre
La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage pour l'économie circulaire
Quatrième édition du Sommet des hautes montagnes
Règlement général sur la protection des données… Suite
Anniversaires clés pour les troupes de montagne

4 ENVIRONNEMENT
Le nombre de loups et de prédations en progression constante
L'hybridation : une vraie question, un faux problème

5 L'ENTRETIEN
Éric Lombard : « La Banque des territoires accordera à la montagne une attention particulière »

6 L'ACTUALITÉ DES MASSIFS

11 TOURISME
Dix stations vont profiter de l'appui de France tourisme ingénierie
Chantal Carlioz : « Notre puissance de feu va être augmentée »
Jean Picchioni : « Faire comprendre l'intérêt de valoriser le patrimoine »

12 FINANCES
Deux rapports pour préparer la réforme de la fiscalité locale

13 AGRICULTURE
Risque de renationalisation pour la politique agricole commune 2021-2027

14 NUMÉRIQUE
Le service universel des communications électroniques

15 VIE DE L'ANEM
Comité directeur : derniers préparatifs d'été
L'élue du mois : Sylvie Vermeillet, sénatrice du Jura

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Dorothée Collet
Laure Lachaise
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Photos
Droits réservés sauf crédits
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0119G8199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 000 exemplaires.
Dépôt légal :
juillet 2018

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

La Banque des territoires consulte en ligne afin de peaufiner son offre

À l'occasion du Printemps des territoires qui s'est tenu le 30 mai, le Groupe Caisse des dépôts lançait la Banque des territoires. Une large consultation en ligne, ouverte à l'ensemble des acteurs des territoires, permettra d'ici octobre de recenser leurs enjeux, leurs besoins, leurs projets et leurs propositions de solutions.

La Banque territoriale, dont le directeur général est Olivier Sichel, a pour ambition de faciliter la réalisation de projets d'avenir qui contribuent à réduire la fracture territoriale et qui favorisent l'innovation sociale et technologique.

S'adressant aux collectivités territoriales, aux établissements publics locaux, aux organismes de logement social, aux professions juridiques ainsi qu'aux autres acteurs publics et privés des territoires, la consultation initiée se déroule en deux temps distincts : jusqu'au 6 juillet, elle portera sur les enjeux et les besoins, puis du 3 septembre au 14 octobre sur les solutions et les scénarios à développer.

L'objectif consiste donc à s'adresser aux clients potentiels de la Banque des territoires pour définir avec eux le contour d'une offre innovante, répondant au plus près des besoins exprimés.

Pour participer, il suffit de se connecter au site dédié, d'ouvrir un compte et de répondre ensuite à quelques questions en fonction de l'intérêt éprouvé parmi les quatre thématiques proposées (territoires plus durables, plus connectés, plus inclusifs, plus attractifs). Il sera ensuite demandé (lors de la seconde phase, à compter du 3 septembre) de réagir aux solutions innovantes issues de la première phase et de leur proposer des solutions. N'hésitez donc pas à participer !

Pour accéder à la consultation : www.caissedesdepots.fr/participez-la-concertation-0

LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES S'ENGAGE POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a organisé le 4 juin dernier les Rencontres de l'économie circulaire, à l'initiative d'Éric Fournier, vice-président délégué à l'environnement, au développement durable, à l'énergie et aux parcs naturels régionaux, et d'Annabel André-Laurent, vice-présidente déléguée aux entreprises, à l'emploi, au développement économique, au commerce, à l'artisanat et aux professions libérales. Cette journée s'inscrit directement dans la dynamique impulsée par la feuille de route nationale sur l'économie circulaire.

La Région se veut en effet le fer de lance d'un nouveau modèle de développement économique durable. Les enjeux sont multiples sur son territoire notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, gros producteur de déchets, ou encore dans le secteur industriel, fort consommateur d'eau et d'énergie.

Avec l'aide de ses partenaires et de leurs réseaux, la Région a mobilisé plus de 300 participants lors de cette journée. L'objectif était d'échanger sur les bonnes pratiques, d'organiser des rendez-vous d'affaires entre les entreprises et de valoriser les projets innovants. Une vingtaine de lauréats ont été désignés sur 80 candidatures.

Ces Rencontres ont constitué le point de départ du nouveau plan régional. Éric Fournier a profité de cet événement pour annoncer que 35 millions d'euros, dont 30 en investissement direct et appels à projet, seront consacrés à cette politique. Le reste de la feuille de route de la Région a été présenté en Assemblée plénière le 14 juin dernier.

QUATRIÈME ÉDITION DU SOMMET DES HAUTES MONTAGNES

Le chef spirituel Te Ngaehe Wanikau (Nouvelle-Zélande) a rappelé l'importance de la force historique et symbolique de la montagne.

Pour la première fois depuis sa création en 2010 (après la Nouvelle-Zélande en 2014 et le Colorado en 2016), le Sommet des hautes montagnes (Sustainable Summits Conference) s'est tenu en France du 12 au 14 juin au centre des congrès Le Majestic, à Chamonix. La manifestation a rassemblé durant trois jours quelque 250 participants gestionnaires de sites de haute montagne, alpinistes, chercheurs, acteurs du monde associatif, du tourisme ainsi que des entreprises innovantes.

Animé par la Fondation Petzl, le comité d'organisation comprenait notamment la ville de Chamonix et l'Espace Mont-Blanc, les parcs nationaux alpins (Écrins, Vanoise et Mercantour), la Fédération nationale des clubs alpins français et le Laboratoire innovation et territoires de montagne (LabEx ITEM). Les trois thématiques abordées, sur lesquelles 35 intervenants ont pris la parole, portaient sur la place de la haute montagne dans la société, les moyens de faire face aux effets du changement climatique sur ce milieu particulièrement exposé et, enfin, l'identification du point d'équilibre souhaitable entre régulation et liberté totale d'accès. Il est possible de revivre en ligne l'intégralité des débats sur Youtube.

Plus d'infos : www.ecrins-parcnational.fr/actualite/sommet-avenir-montagnes-monde

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES… SUITE

Avec la plate-forme demarches-simplifiées.fr, la délégation ministérielle à l'accessibilité propose désormais deux procédures dématérialisées : d'une part, celle relative à l'attestation d'accessibilité pour les ERP (établissements recevant du public) et, d'autre part, celle concernant l'attestation d'achèvement des travaux dans le cadre d'un programme d'accessibilité programmé (Ad'AP). Pour y accéder, l'usager doit disposer d'un compte ou le créer sur le site consulté, ou bien sur France Connect pour remplir les formulaires en ligne, et y joindre les documents d'un simple clic. Il est possible à tout moment d'enregistrer le dossier en tant que brouillon, avant tout envoi au service instructeur, et même de se faire aider par un autre usager dans l'élaboration du dossier. Un système d'accusé de réception sécurise ensuite l'usager et l'informe de l'état d'avancement de son dossier. Pour les usagers du service public, cette dématérialisation est donc une simplification appréciable qui devrait leur permettre des échanges plus fluides et plus rapides avec les services administratifs.

Pour accéder aux deux formulaires : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-d-accessibilite-erp-siret et www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-achevement-travaux-erp-siret

ANNIVERSAIRES CLÉS POUR LES TROUPES DE MONTAGNE

L'affiche des 130 ans de la 27e BIM illustrait la diversité des festivités.

Regroupées au sein de la 27e brigade d'infanterie de montagne, les troupes de montagne comptent aujourd'hui trois bataillons de chasseurs alpins, trois régiments (un de chasseurs, un d'artillerie de montagne et un de génie de la légion étrangère) et une compagnie de commandement et de transmission de montagne. Créées en 1888 pour défendre la frontière alpine, elles ont fêté, du 15 au 17 juin, leur 130e anniversaire à Grenoble, où un musée leur est consacré. Durant trois jours, les festivités ont enchaîné défilé, trail de 20 km, colloque, exposition philatélique, journée d'information et de démonstrations. Un concert rock, précédé de musique militaire, est venu clôturer l'événement.

Aux mêmes dates se célébraient aussi les 60 ans du peloton de gendarmerie de haute montagne à Chamonix, en présence du ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, avec démonstration de la Patrouille de France. À cette occasion, des démonstrations d'hélitreuillage ont eu lieu sur la place de la mairie et des décorations ont été remises.

Le nombre de loups et de prédations en progression constante

BYRDYAK/SFOCK.ADOBE.COM

Les résultats du recensement des loups, effectué par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), confirment une progression très dynamique de leur peuplement. Comme cela était annoncé par le nouveau plan entré en vigueur le 19 février, un nouvel arrêté ajustera le nombre maximum de loups qui pourront être abattus en 2018.

Lors de l'entrée en vigueur du plan national d'actions sur le loup le 19 février dernier, un arrêté du même jour fixait à 40 le nombre de loups pouvant être prélevés pour l'année 2018 (entre le 1er janvier et le 31 décembre). Ce chiffre avait été établi provisoirement sur la base des effectifs de loups actés au printemps 2017 et devait être actualisé au cours du printemps, une fois connu le décompte établi par l'ONCFS sur la saison 2017-2018(1).

Lors de l'ultime réunion du groupe d'échange et d'information sur le loup qui s'était tenue à Lyon le 7 mai, seul un chiffrage provisoire avait pu être présenté par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, la totalité des données n'étant toujours pas collectée. Celui-ci laissait entrevoir une progression de l'ordre de 20 % du nombre de meutes mais aussi du nombre de zones de présence permanente (ZPP). Le plafond du nombre de prélèvements autorisés pour 2018 devait donc être ajusté en conséquence, aussitôt les chiffres finaux confirmés, par un arrêté ministériel annoncé pour fin juin.

Le nouveau groupe national loup créé par le plan national devrait être installé à l'occasion d'une première réunion qui aurait lieu fin septembre. Sa composition, moins ample que celle du groupe d'échange et d'information, comportera un certain nombre d'élus, *a minima* deux députés et deux sénateurs, et un représentant de l'ANEM.

(1) Les opérations de comptage sont arrêtées à la sortie de l'hiver.

L'hybridation : une vraie question, un faux problème

Le débat engagé l'an dernier autour des prédations imputées au loup qui pourraient être, dans de nombreux cas, le fait d'hybrides issus de croisements fréquents entre loups et chiens, semble sur le point d'être dépassé.

Une étude commanditée à l'initiative d'un collectif informel d'éleveurs et d'élus a été présentée le 23 novembre devant la chambre d'agriculture de Grenoble, à partir d'analyses ADN confiées au laboratoire allemand Forgen. Selon cette étude, une partie des attaques d'animaux attribuées à des loups serait le fait d'hybrides, ce qui autoriserait leur liquidation sans limites puisque ces derniers ne sont pas des loups génétiquement authentiques.

Outre la difficulté de pouvoir distinguer les uns des autres au moment des attaques, l'ONCFS s'est montrée catégorique en mettant sur la table ses propres données : « Sur la base d'analyses représentatives de l'ensemble du territoire national, le phénomène d'hybridation récente (de première génération) concerne 1,5 % des animaux ; 6 % sont concernés par de l'hybridation plus ancienne ; tous les autres, soit 92,5 % (120 des 130 individus analysés), sont des loups non hybridés. Ces données de référence, dont le détail est disponible sur le site Internet de l'ONCFS, apporteront sans nul doute des éléments objectifs pour éclairer le débat sur la conservation et la gestion du loup en France. »

Au regard de cette problématique, le préfet coordonnateur sur le loup a annoncé que, désormais, les analyses génétiques effectuées dans le cadre des opérations de comptage seront couplées à des analyses de recherche d'hybridation. Il a également confirmé que, indépendamment des résultats, les indemnités resteront acquises dès lors que les indices de prédation sont constatés.

Éric Lombard : « La Banque des territoires accordera à la montagne une attention particulière »

Diplômé de l'École des hautes études commerciales (HEC), Éric Lombard est directeur général de la Caisse des dépôts depuis le 8 décembre 2017. Conseiller ministériel entre 1989 et 1993, il a occupé différentes fonctions au sein du Groupe BNP Paribas entre 1993 et 2013 pour en devenir le président-directeur général, avant de prendre la tête de Generali France.

Jean-Marc Pettina/Caisse des Dépôts

Le 30 mai dernier a été lancée la Banque des territoires, avec le slogan : « L'intérêt général a choisi sa banque ». Élaborée par la Caisse des dépots dans une logique de guichet unique, elle rassemble des métiers qu'elle exerçait déjà. Le nouveau directeur général du Groupe, Éric Lombard, revient sur cet outil mis à la disposition des collectivités et évoque plus particulièrement les territoires de montagne pour lesquels il souhaite des réponses sur-mesure.

PLM : Vous avez récemment présenté la nouvelle Banque des territoires avec comme mot d'ordre : « lutter contre la fracture territoriale ». Quels sont les gains que les collectivités locales de montagne peuvent en attendre ?

Éric Lombard : La mission de la Banque des territoires est d'accompagner les acteurs de tous les territoires pour le bénéfice de toutes les populations. En soutenant l'élaboration, le financement et la réalisation de projets innovants, elle doit accélérer le développement des territoires et la réduction des inégalités. À cette mission, s'ajoutent quatre promesses : un contact avec un interlocuteur unique, un accès simplifié à nos offres *via* une plate-forme digitale, une plus forte déconcentration des décisions et la recherche d'un meilleur effet levier de nos fonds propres sur les capitaux privés.
Dans ce cadre, les territoires de montagne feront l'objet d'une attention particulière. Nous devons pouvoir leur apporter des réponses sur-mesure, notamment dans les domaines du tourisme, du foncier, de l'habitat social, de la mobilité, du déploiement des maisons de services au public, de la transition énergétique et écologique ainsi que du numérique.

PLM : En tant que nouveau DG de la CDC, quel est le rôle que vous voulez donner aux structures régionales et de proximité de votre Groupe ?

E.L. : La Caisse des dépôts a déployé un réseau de 35 implantations dont 16 directions régionales qui maillent l'ensemble du territoire français, auxquelles le renforcement de la déconcentration des décisions va permettre de répondre aux élus dans de meilleurs délais. Nos équipes doivent accompagner tous les territoires mais particulièrement ceux qui en ont le plus besoin. Elles peuvent apporter des solutions globales à des problématiques de plus en plus complexes. C'est par exemple ce que fait la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes en testant la mise en place d'un « contrat montagne » qui permettra de mobiliser toutes les expertises de la Banque des territoires en faveur des enjeux des territoires de montagne. Nos directions régionales sont également très mobilisées sur l'accompagnement du programme Action cœur de ville qui concerne des villes comme Foix, Briançon, Saint-Dié-des-Vosges, Montbéliard ou encore Le Puy-en-Velay.

PLM : Le Groupe CDC et l'ANEM sont partenaires depuis plus de dix ans. Que pensez-vous des actions communes qui sont déployées dans ce cadre ?

E.L. : Effectivement, nous soutenons l'ANEM depuis 2007, ce qui montre notre attachement à un dialogue constant avec les élus de la montagne qui portent des enjeux très spécifiques. Grâce à nos échanges avec l'ANEM, nous appréhendons mieux leurs besoins et élaborons des offres qui répondent à leurs préoccupations. Je pense, par exemple, à l'offre gratuite d'accompagnement de notre service Territoires conseils, mise en place pour soutenir les élus dans la prise de compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Par ailleurs, les événements organisés par l'ANEM nous permettent de mieux faire connaître nos modalités d'interventions afin qu'elles puissent être utilisées au mieux par les élus de la montagne. L'écoute de nos clients est fondamentale pour nous. C'est d'ailleurs dans ce but que, lors de la création de la Banque des territoires, nous avons tenu à lancer une concertation à laquelle je vous invite vivement à participer (voir page 3, ndlr).

JURA : L'APPELLATION D'ORIGINE DU COMTÉ FÊTE SES 60 ANS

Cette année, le Comté fête ses 60 ans. Le mardi 17 juillet, jour exact de l'anniversaire de la publication du décret créant l'appellation d'origine du Comté en 1958, une « plaque verte » spéciale sera apposée sur tous les fromages qui seront fabriqués dans l'ensemble des fruitières.

Pour célébrer ce 60e anniversaire, les acteurs du Comté tournent depuis le début de l'année une série vidéo intitulée « Vis ma vie ». Elle est diffusée chaque vendredi à 18 heures sur la page Facebook « I Love Comté » et capture une multitude de petits moments à l'intérieur de la filière. Producteurs de lait, fromagers, affineurs, techniciens, cuisiniers, sculpteurs sur Comté, ou encore les vaches… y ont leur place. Tous les épisodes sont accessibles sur un site Internet dédié.

Enfin, une manifestation ouverte au public sera également organisée du 18 au 21 octobre à la Saline Royale d'Arc-et-Senans, classée au Patrimoine mondial. À ne pas manquer !

Plus d'infos : www.comte.com et www.vismavie-comte.com

ALPES : LE CARNET POUR LA MISE EN TOURISME DES LACS DE SAVOIE MONT-BLANC EST SORTI

Savoie Mont-Blanc tourisme et les huit offices de tourisme des lacs Léman, d'Annecy, d'Aiguebelette et du Bourget ont présenté fin mai le Carnet de style lacs. Il s'agit d'un document fondateur qui traduit la volonté du collectif de créer un nouveau segment de marché dans la région : le tourisme de lacs. Les acteurs du tourisme souhaitent, en effet, constituer un nouveau style de vacances et faire des lacs de Savoie une destination à part entière, au même titre que la destination montagne. Fort de 180 000 lits touristiques, le collectif ambitionne que cette destination atteigne, à terme, le même niveau de notoriété que les lacs italiens.

Ainsi, à travers ce Carnet, Savoie Mont-Blanc tourisme et ses partenaires aident les socioprofessionnels de la destination à promouvoir leur offre de prestation touristique pour faire des lacs une destination attractive toute l'année et pas uniquement l'été.

Autre étape à venir : le collectif va mener une réflexion pour créer un événement fédérateur qui mettrait en valeur les quatre lacs.

Plus d'infos : http://pro.savoie-mont-blanc.com

PYRÉNÉES : LES COLS À VÉLO AVEC ON S'Y COL

Depuis 2015, chaque été, le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et ses partenaires organisent un événement autour du vélo qui permet aux amateurs de profiter de la route en toute liberté, de partager un moment de convivialité et de profiter des bienfaits du vélo. Au programme de cette quatrième édition, la traditionnelle ascension des quatre cols pyrénéens mais aussi la possibilité de se mesurer aux champions.

- Le 8 juillet, le col de La Pierre Saint-Martin.
- Le 21 juillet, le col du Soulor.
- Le 26 août, le col Bagargui.
- Le 9 septembre, le col d'Aubisque.

Plus d'infos : http://onsycol.fr/

MASSIF CENTRAL : Les ventes de Fourme d'Ambert s'envolent

Pour la cinquième année consécutive, l'appellation d'origine protégée (AOP) Fourme d'Ambert enregistre une hausse substantielle de ses ventes sur l'année 2017 avec 5 837 tonnes commercialisées, soit une hausse de 8,25 %. Cette progression spectaculaire dépasse de plus du double celle de l'année précédente qui était de 4 %.

Le Syndicat interprofessionnel de la fourme d'Ambert (SIFAm) se félicite de cette forte progression des ventes qui minimise le léger infléchissement des exportations qui se maintiennent néanmoins à 11 %. Le résultat est d'autant plus remarquable que le volume de lait produit a légèrement baissé en 2017 par rapport à l'année précédente. Tandis que le taux d'utilisation du lait est en forte hausse (+ 14,6 % à 20,6 %), le nombre de producteurs laitiers de la filière a, quant à lui, légèrement baissé pour atteindre 1 068 (19 habilitations, dont 17 à des producteurs de lait et 2 à des producteurs fermiers, pour 37 cessations d'activité, dont 11 à la suite de contrôles).

S'agissant des modes de consommation, les chiffres confirment une substitution progressive de l'AOP aux fromages bleus sans appellation protégée dans les ventes au détail, soit à la coupe (22 % des ventes), soit en libre-service dans la grande distribution (20 % des ventes). Plus d'un tiers (34 %) est destiné à la restauration hors foyer, notamment par le biais de la restauration collective. La Fourme d'Ambert reste ainsi le second fromage bleu AOP le plus consommé.

Plus d'infos : www.fourme-ambert.com

VOSGES : SAUVETAGE DU SERVICE DE CARDIOLOGIE À REMIREMONT

Quelque 300 personnes ont manifesté le 8 juin devant l'hôpital de Remiremont à l'appel de l'association ADEMAT-H(1) pour défendre le maintien de sa maternité et de son service de cardiologie, à quelques jours de la réunion du comité de pilotage qui devait décider de leur avenir. La fermeture de la maternité avait été envisagée dès 2015. Le conseil départemental s'était alors aussitôt positionné comme force de proposition en prenant l'initiative d'une approche globale, réfléchie et prospective, prenant en compte les enjeux locaux, territoriaux et de santé du département qui a conduit à l'adoption d'un plan santé présenté en mars dernier.

Issu d'une collaboration entre les services du département, les professionnels de santé, les acteurs du secteur et l'agence régionale de santé (ARS), ce plan consiste pour l'essentiel à inciter les professionnels de santé à venir exercer dans le département des Vosges et ses établissements hospitaliers en mettant l'attractivité du territoire au cœur du dispositif et en accompagnant les projets d'installation (six candidatures sont déjà en cours d'instruction). Il a également permis d'instaurer un dialogue régulier entre les intervenants du secteur, afin de mieux s'entendre sur un mode de coopération entre les centres hospitaliers de Remiremont et d'Épinal, et de maintenir les deux services menacés de fermeture. Le service de cardiologie romarimontain continuera ainsi à être pleinement opérationnel avec une consultation permanente sept jours sur sept.

Plus d'infos : www.vosgestelevision.tv/Info-en-plus/Hopital-Remiremont-avant-manifestation-ce-GmaoiTcIA6.html

(1) Association pour la défense, le maintien et l'amélioration de la maternité de Remiremont, créée en 2016 et devenue ADEMAT-H pour Hôpital.

Le nombre de manifestants rassemblés le 8 juin devant l'hôpital de Remiremont confirme la préoccupation de sa population.

CORSE : COZZANO, LE VILLAGE INTELLIGENT

Fin 2017, un projet expérimental mené par l'Université de Corse et le CNRS a été lancé à Cozzano, commune de montagne corse, sous le nom de code « smart paesi ». L'objectif est de faire de la commune de Cozzano un village « intelligent », connecté et durable au cœur du monde rural, équipé notamment d'une chaudière biomasse pour les bâtiments communaux, d'une centrale électrique sur le réseau d'eau potable, de panneaux solaires sur le toit des logements sociaux, etc. Ce petit village de quelque 300 habitants de la région du Taravo travaille à l'optimisation de la gestion de ses ressources pour devenir un modèle de gestion durable grâce à la data et aux capteurs environnementaux. Le village a été sélectionné pour ce projet expérimental parce qu'il s'inscrit depuis une vingtaine d'années dans une dynamique axée sur le développement durable. De plus, contrairement à nombre de petites communes de Corse, Cozzano dispose encore de services publics : une école, une médiathèque, une crèche municipale, des logements sociaux ou encore un abattoir microrégional.

Plus d'infos : https://smartvillage.universita.corsica

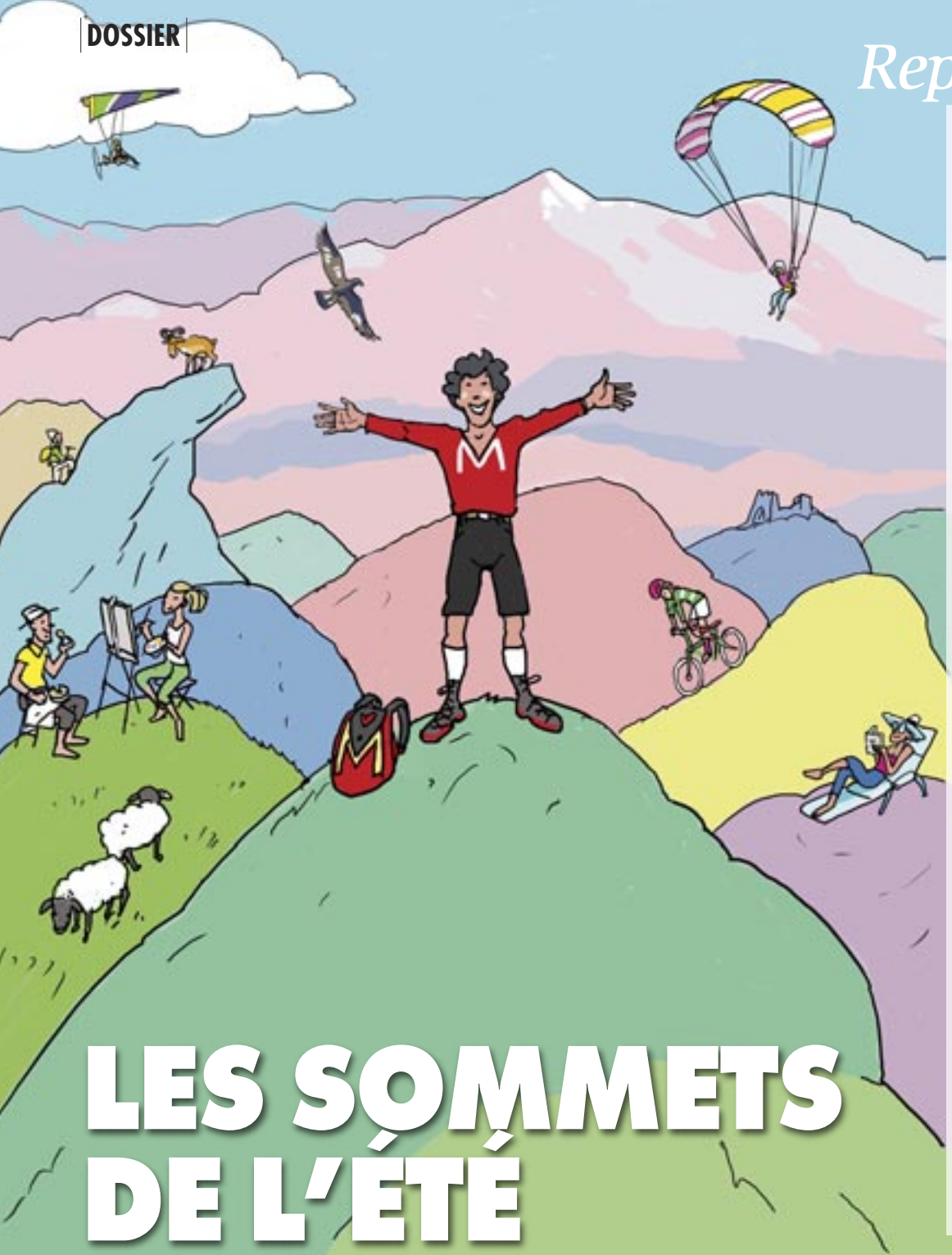

LES SOMMETS DE L'ÉTÉ

Contemplation, respiration, ressourcement, activités sportives et culturelles, vacances en famille, facilités d'accès et de circulation : contrairement à certaines idées reçues, et même si la fréquentation de la montagne l'été reste fragile, les Français prennent goût aux vacances en altitude hors saison d'hiver. Ainsi, en 2015, sur les 212 millions de nuitées en montagne, 51 % d'entre elles ont été réalisées entre juin et septembre. C'est également au cours de cette période que les Français dépensent le plus à la montagne, consacrant 45 % de leur budget contre 33 % au cours de leurs vacances d'hiver. Il est vrai que tous les massifs rivalisent d'imagination et d'infrastructures pour s'adapter à la demande, aux pratiques et aux modes : festivals, visites du patrimoine, promenades, randonnées, escalade, trail, VTT, vélo de descente, vélo électrique, parapente, baignade, bases de loisirs…

Repères

POINTS FORTS

- *La beauté des paysages.* Au détour d'un virage, en passant un col, apparaissent des sommets majestueux, des milliers de fleurs, un alpage, des villages authentiques et des activités traditionnelles. À chaque instant, c'est un émerveillement.
- *La pureté de l'air.* Un exemple ? En 2015, les zones alpines d'Isère, de Savoie et de Haute-Savoie n'ont enregistré que trois à cinq jours de pollution contre quarante-quatre dans les Bouches-du-Rhône et vingt-cinq dans le Var. De plus, la montagne fait du bien aux asthmatiques et aux allergiques car les pollens sont beaucoup plus rares en altitude et les acariens ne survivent pas au-delà de 1 200 m.
- *Une nature omniprésente.* Partir en montagne, c'est avoir rendez-vous avec la nature, avoir cette sensation d'être tout petit et d'être libre face à l'immensité des massifs. Dans ce cadre, chaque pas est une bienfaisante et revitalisante respiration.
- *Des rencontres et des découvertes.* Fuir le tourisme de masse favorise les rencontres et les échanges avec les montagnards ainsi que la découverte des chalets d'alpage, des fromageries, des chapelles, des marchés locaux où il fait bon faire ses emplettes, et tant d'autres choses encore.
- *Les plaisirs de la contemplation.* Sur un balcon, sur une place de village, au bord d'un lac, ne rien faire, se laisser happer par la beauté du paysage, l'air pur, le calme, les odeurs, penser et respirer : la montagne permet ce rêve du citadin et le sublime.
- *Des activités toujours plus nombreuses.* Plus les années passent, plus les activités sportives, culturelles ou ludiques, que propose la montagne aux enfants et aux adultes, se multiplient.
- *Les merveilles du patrimoine montagnard.* Édifices religieux, bastions militaires, châteaux, musées et écomusées, sites remarquables, fêtes de village... En montagne, l'histoire, les traditions et la culture sont omniprésentes.
- *Des séjours pour tous les goûts et tous les budgets.* En camping, à l'hôtel ou en appartement, il est aisé de se loger ou de manger agréablement l'été en montagne sans mettre en péril son budget.

MIKE FOGGIE/STOCK.ADOBE.COM

L'heure d'été a sonné en montagne

Une meilleure exploitation du potentiel de la montagne permet d'espérer une hausse continue de la fréquentation touristique au cours des prochaines saisons estivales.

En ce début du troisième millénaire et dans un contexte de changements climatique et sociologique, la montagne apparaît tout particulièrement en phase avec les valeurs émergentes dans la société et les attentes de la clientèle. Fini son image de parent pauvre des vacances d'été comparée aux atouts du littoral et des séjours citadins ? En tout cas, les bonnes questions abondent et les réponses avancées poussent à un optimisme raisonné et raisonnable. Et si l'heure de la montagne l'été avait sonné ? Et si les bonnes paroles sur la montagne créatrice de valeurs n'étaient plus de vains mots ? Et si le rêve d'une montagne vivante et prospère également l'été était en passe de devenir réalité ?

Menée en 2015 auprès de la clientèle de la montagne l'été, l'étude d'Atout France, intitulée « Tourisme estival des destinations de montagne », relevait déjà que « la montagne peut capitaliser sur une double saisonnalité et sur une pluralité de registres très spécifiques ». Chiffres à l'appui : en 2015, 51 % des nuitées marchandes des Français en montagne ont été réalisées entre juin et septembre contre seulement 36 % entre décembre et avril. Leurs principales motivations étant la recherche d'harmonie, de qualité de vie ; la nécessité de pauses, de retrouver son rythme, la volonté d'émotions (individuelles ou collectives) et d'un relationnel authentique, la nécessité d'évasion, de rêve, d'enchantement ; la capacité de remise en cause ; le besoin de s'impliquer et de participer.

> « En 2015, 51 % des nuitées des Français en montagne ont été réalisées entre juin et septembre contre seulement 36 % entre décembre et avril. »

Les personnes très attirées par la montagne s'en expliquaient à 46 % par leur volonté d'activités cognitives et culturelles ; à 31 % par leur goût pour les activités physiques et sportives ; et à 31 % par leur envie de repos et de farniente. Et si on approfondit encore l'enquête d'Atout France, 55 % de ces séjours y sont décrits comme des séjours familiaux, un tiers comme des séjours en couple et 12 % comme des séjours entre amis.

On note aussi que des pro-

fils de massif se dessinent au travers des activités pratiquées par les clientèles selon le lieu choisi. Les Alpes dominent en ce qui concerne les activités de pleine nature, sportives et ludiques. Les dimensions terroir et culture sont davantage valorisées par les clientèles du Jura et du Massif central : près de la moitié d'entre elles déclarant avoir réalisé des visites de musées et de monuments alors qu'elles sont moins d'un tiers à le faire tous massifs confondus.

Les vacanciers des Vosges mettent également en avant le terroir (visites de producteurs locaux et de fermes), les sports nautiques (liés à la présence des lacs) et la luge d'été. De leur côté, les Pyrénées se distinguent par une plus grande pratique des activités thermales et de bien-être. « Avant on parlait sport, aujourd'hui on parle activité douce, plaisir, se faire du bien », résument de nombreux responsables touristiques.

« En période estivale, le poids des remontées mécaniques est très marginal »

Laurent Reynaud, délégué général de Domaines skiables de France, rappelle que la moitié des exploitants ne parviennent pas à l'équilibre financier entre juin et septembre.

PLM : Que représente la saison estivale pour votre secteur ?

Laurent Reynaud : Il faut avoir en tête que la moitié des exploitants des remontées mécaniques n'ouvrent pas une seule de leurs installations au cours des mois d'été. Certes, les télécabines, les télésièges et les téléphériques sont susceptibles de fonctionner sans neige mais, en définitive, le chiffre d'affaires des remontées mécaniques l'été ne représente que 5 % du chiffre d'affaires annuel de la branche. J'ajoute que la moitié de ces recettes sont réalisées dans une seule station : Chamonix. On en déduit que les autres stations ne totalisent l'été qu'environ 2,5 % du chiffre d'affaires avec un peu de ski d'été mais qui n'existe que dans trois stations : Les Deux Alpes, Tignes et Val-d'Isère.

PLM : La question de l'attractivité des stations de montagne l'été ne peut donc pas être résolue par les remontées mécaniques ?

L.R. : Non. Il est clair qu'à la différence de l'hiver, les estivants ne viennent pas en station pour utiliser les remontées mécaniques. Ils viennent consommer un territoire. Ils sont davantage dans l'itinérance. Ils ne vont pas à Val-d'Isère mais en Vanoise. Ils ne vont pas à Saint-Pierre-de-Chartreuse mais en Chartreuse. Dans ces conditions, les remontées mécaniques ne sont utilisées qu'exceptionnellement ; pour se rendre sur tel ou tel sommet ou pour admirer tel ou tel panorama. L'usage des remontées mécaniques n'est donc qu'une toute petite partie de l'animation proposée l'été par les stations. C'est très marginal.

PLM : Comment se décompose votre clientèle estivale ?

L.R. : 46 % de nos recettes sont générées par les piétons, 23 % sont constituées par le VTT. Ensuite, à hauteur de 15 %, il y a les luges d'été. D'autres activités mineures complètent cette palette.

PLM : Y a-t-il des pratiques qui se développent à l'étranger et qui pourraient donner un coup de fouet à l'activité estivale des remontées mécaniques dans les montagnes françaises ?

L.R. : Autour de nous, dans d'autres pays montagneux, les opérateurs de remontées mécaniques tirent un peu plus parti de la saison d'été. C'est le cas aux États-Unis où l'activité estivale des remontées mécaniques s'élève à 10 % de leur chiffre d'affaires annuel, soit deux fois plus qu'en France. C'est le cas aussi en Italie et en Autriche. Il faut donc que nous réfléchissions aux autres produits que nous pourrions nous aussi proposer. Il faut notamment que nous fassions en sorte de coupler nos remontées mécaniques avec des produits attrayants et attirants. Elles pourraient permettre d'accéder à un beau point de vue avec des services accessibles au plus grand nombre : un restaurant, des balades pour les seniors, des activités pour les enfants, le tout aménagé et encadré. C'est le cocktail qui fonctionne ailleurs et qui peut fonctionner chez nous.

« Il faut que nous fassions en sorte de coupler nos remontées mécaniques avec des produits attrayants et attirants. »

ARochau/stock.adobe.com

« Nous restons attentifs au côté volatil de notre clientèle »

Éric Fournier, maire de Chamonix, veut faire en sorte d'augmenter la durée des séjours touristiques.

PLM : Comment expliquer que la forte affluence à Chamonix l'été ne se démente pas ?

Éric Fournier : Chamonix et la vallée jouent un rôle particulier pour le tourisme haut-savoyard et alpin. Le mont Blanc, l'aiguille du Midi, le train du Montenvers, le Brévent sont entrés dans la légende et attirent toujours autant de touristes. L'été encore plus que l'hiver nous constatons, cependant, qu'une partie très importante de notre clientèle est une clientèle d'excursionnistes qui viennent à la journée. Il y a un effet « must » mais le chiffre de la durée moyenne du séjour sur place en hôtel est affolant : il n'est que de 1,9 nuitée et c'est carrément un modèle urbain. Ce côté volatil, alors que nos prix d'hébergement demeurent raisonnables, ne nous convient pas du tout d'autant que la situation se dégrade.

PLM : Qu'envisagez-vous ?

E.F. : Il nous faut développer davantage la cible familiale en offrant des activités qui concernent tous ses membres. Nous mettons déjà à la disposition des touristes une très grande diversification avec une large gamme de produits sportifs d'été et pas seulement des activités très classiques autour de l'alpinisme et de la randonnée pédestre. En outre, de nombreux événements, culturels, sont développés avec l'Office de tourisme ; par exemple, le festival Cosmo Jazz imaginé par André Manoukian.

PLM : Votre hébergement touristique est-il adapté ?

E.F. : Sur ce plan, nos deux tendances lourdes consistent, d'une part, à mieux contrôler les plates-formes d'hébergement, type Airbnb notamment et, d'autre part, à mieux orienter notre accueil touristique pour proposer des durées de séjour plus longues. Des actions sont menées en ce sens pour mettre cette économie parallèle dans des conditions de concurrence qui ne déstabilisent pas notre hébergement touristique classique. D'une façon générale et parallèlement, la bataille que nous allons mener vise à conserver les équilibres entre résidences permanentes et résidences secondaires. C'est un vrai problème. Sinon, tous les efforts que nous portons sur d'autres sujets – meilleure qualité des produits ou augmentation des durées de séjour – seront vains. La montagne sans ses habitants dans les stations, cela ne vaut rien et j'appelle à une prise de conscience sur ce sujet.

Le réchauffement des lits froids demeure une priorité

Des lits, occupés jusque-là seulement quelques semaines par an, se retrouvent progressivement sur le marché touristique.

Ces dernières années, de nombreux propriétaires de résidences secondaires ont profité de la démocratisation des plates-formes d'intermédiation locative sur Internet pour valoriser financièrement leur bien. Ce point est très positif pour les communes de montagne qui souhaitent renforcer l'attractivité touristique de leur territoire. Ainsi, de 1 000 logements loués en montagne en 2015, Airbnb est passé à 25 000 au 1er janvier 2017. Son offre, aussi importante l'hiver que l'été, se compose à 25 % de lits non commercialisés jusque-là. Une aubaine mais qui a nécessité quelques ajustements législatifs pour permettre aux collectivités de profiter pleinement des retombées économiques.

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2017, deux dispositions importantes ont été prises. Premièrement : assujettir ce type de logement à la taxe de séjour et, ensuite, obliger les plates-formes à la collecter. Or, jusque-là, celle-ci était collectée uniquement par les professionnels de l'hôtellerie avec un montant dépendant du nombre d'étoiles de l'hébergement. Si ces derniers avaient un intérêt certain à obtenir un bon classement de leur établissement, il en allait autrement du logement des particuliers qui demandaient rarement la classification de leur bien et échappaient ainsi à la taxe. Pour plus d'équité, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2017 assujettit à la taxe de séjour tous les hébergements, avec ou sans classement. Cette mesure a fait consensus au sein des groupes politiques. Son tarif est désormais compris entre 1 % et 5 % du prix de la nuitée par personne.

La deuxième avancée de la loi a été la collecte généralisée de la taxe de séjour par toutes les plates-formes Internet (Airbnb, Abritel, etc.) à compter de janvier 2019. À noter que cette taxe, tout aussi importante pour les grandes villes que pour les zones rurales et de montagne, était déjà levée par Airbnb dans une cinquantaine de villes, dont Chamonix depuis août 2015 (35 000 euros collectés d'août à décembre) et Annecy depuis août 2016.

Enfin, l'accueil des touristes pose un problème singulier en montagne : celui de la disponibilité foncière. Dans certaines régions où la fréquentation touristique a augmenté, les prix du foncier ont eux aussi grimpé, si bien que dans certains territoires de montagne, les habitants permanents peinent à se loger. Ainsi, dans le cadre du projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi Élan), actuellement en discussion au Parlement, les élus de la montagne ont déposé un amendement qui permet aux collectivités de montagne dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) de limiter la progression des résidences secondaires. Affaire à suivre !

> « À partir de 2019, la taxe de séjour s'appliquera aussi à toutes les réservations en ligne. »

ÉLÉPHOTOS/STOCK.ADOBE.COM

Dix stations de montagne vont profiter de l'appui de France tourisme ingénierie

LEONID ANDRONOV/ISTOCK.ADOBE.COM

La station ariégeoise d'Ax-les-Thermes figure parmi les dix stations de montagne qui bénéficieront durant 18 mois d'un accompagnement de France tourisme ingénierie dans leur projet de réhabilitation de l'immobilier de loisir et de transition énergétique.

Le comité de pilotage du tourisme du 4 juin, présidé par Jean-Yves Le Drian, le ministre des Affaires étrangères en charge du tourisme, a retenu dix stations de montagne présentant des projets structurants en matière de rénovation des hébergements et de transition énergétique. Il s'agit de : l'Alpe d'Huez (Isère), Ax-les-Thermes (Ariège), Les Deux Alpes (Isère), Le Lioran (Cantal), Les Orres (Hautes-Alpes), La Plagne (Savoie), Saint-Gervais (Haute-Savoie), Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées), Valfréjus (Savoie) et Villard-de-Lans (Isère). S'ajoutent à cette liste trois stations ou territoires balnéaires : La Grande-Motte (Hérault), la communauté de communes Océan-Marais de Monts (Vendée) et La Baule (Loire-Atlantique). L'ensemble totalise 565 000 lits touristiques, dont les deux tiers en résidences secondaires. Concrètement, ces stations seront accompagnées pendant dix-huit mois par la nouvelle structure France tourisme ingénierie. Cette dernière sera portée par Atout France et associera la Caisse des dépôts ainsi que la future Agence nationale de la cohésion des territoires.

« NOTRE PUISSANCE DE FEU VA ÊTRE AUGMENTÉE »

Chantal Carlioz, maire de Villard-de-Lans depuis 2008 et vice-présidente du conseil départemental de l'Isère chargée du tourisme, multiplie les initiatives afin que les appartements en location soient occupés durant de plus longues périodes. 60 % des 20 000 lits de la commune sont froids.

PLM : Qu'attendez-vous de ce nouveau dispositif ?

Chantal Carlioz : Le fait d'avoir été intégré dans la phase d'expérimentation du Comité interministériel des loisirs arrive à point nommé au moment où notre stratégie départementale, innovante dans la méthode et dans l'approche que nous avons imaginées, est prête à se mettre en place. Cela nous permettra d'évaluer sa pertinence et de voir ce que le gouvernement va nous autoriser à tester, y compris au niveau fiscal.

PLM : Quelle est votre stratégie ?

Ch.C. : Comme beaucoup d'autres maires, mon prédécesseur à Villard-de-Lans avait misé sur les ORIL (opérations de rénovation de l'immobilier de loisir). Cela n'a pas donné le résultat escompté. Aujourd'hui, au niveau municipal, nous sommes dans une logique que je qualifierais de publique. Le fait que nous soyons retenus est donc un levier mais ce n'est pas une aubaine.

PLM : Concrètement, comment allez-vous procéder ?

Ch.C. : En tant que maire, je vais jouer un rôle d'ensemblier. Nous allons demander aux propriétaires de faire en sorte que leur logement soit davantage occupé. Un animateur payé par la mairie et dont le salaire sera en partie financé par le département sera chargé de faire du porte-à-porte. Puis, quand le propriétaire sera décidé à faire des travaux, nous l'assisterons pour négocier les coûts et pour réaliser les plans de financement. Nous travaillerons aussi avec les artisans et nous veillerons sur le chantier. En quelque sorte, nous ferons du clé en main. J'espère que l'action de France tourisme ingénierie optimisera cette démarche car les communes ne peuvent pas faire davantage que de l'expérimentation et de l'incitation.

« FAIRE COMPRENDRE AUX PROPRIÉTAIRES L'INTÉRÊT DE VALORISER LEUR PATRIMOINE »

Ancien maire des Adrets, le trésorier de l'ANEM, Jean Picchioni, est très dubitatif quant à l'efficacité de France tourisme ingénierie.

PLM : Que pensez-vous de cette mission d'accompagnement ?

Jean Picchioni : Le sujet est délicat. Aux Adrets, nous en avons fait l'expérience il y a une vingtaine d'années. Les ORIL consistaient à convaincre les propriétaires de rénover leur appartement et de les mettre en location. La sensibilisation a pris du temps. Ensuite, il y a eu de nombreuses autres difficultés qui en ont conduit certains à nous laisser en chemin parce que tout était trop compliqué. Il y a eu notamment beaucoup de déboires au moment de la récupération de la TVA sur les travaux. En définitive, cela a coûté à la commune une petite fortune en ingénierie : de 400 000 à 500 000 euros pour, finalement, un résultat très mitigé…

PLM : Que préconisez-vous ?

J.P. : Avant tout, une réelle sensibilisation locale afin de faire vraiment comprendre aux propriétaires les enjeux économiques et l'intérêt de la valorisation de leur patrimoine immobilier. Puisque, en règle générale, ce sont des gens qui veulent à la fois profiter de leur appartement et pouvoir payer leurs charges, l'accompagnement doit être fait avec des aides très concrètes, des forfaits gratuits par exemple. Le deuxième volet, c'est l'incitation fiscale. Pour résumer, il faut avant tout leur donner des avantages fiscaux.

Deux rapports pour préparer la réforme de la fiscalité locale

Depuis l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour 80 % des Français et sa disparition totale programmée, les élus locaux craignent une perte de leur autonomie fiscale. Cette suppression n'est, pour le gouvernement, que la première étape d'une grande réforme de la fiscalité locale. Pour la préparer, plusieurs rapports et études ont été remis avant l'été. Toutes les propositions ne font pas l'unanimité.

*D*eux rapports importants ont été rédigés. Le premier concerne le rapport du sénateur du Val-d'Oise, Alain Richard, et de l'ancien préfet, Dominique Bur, sur la refonte de la fiscalité locale, commandé par le gouvernement. Hasard du calendrier, Christophe Jerretie, député de la Corrèze, et Charles de Courson, député de la Marne, ont remis le même jour, le 9 mai, au bureau de la Délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale, leur rapport sur l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Ces deux rapports viennent compléter les travaux du Comité des finances locales (CFL) sur la suppression de la TH et la réforme de la fiscalité locale.

Quels seraient les contours de la nouvelle fiscalité locale ? Tout d'abord, le gouvernement a été clair, la TH ne sera pas remplacée par la création d'une nouvelle imposition locale. Les quelque 25 milliards d'euros que représente aujourd'hui la TH seront couverts soit par un transfert de fiscalité locale soit par un transfert de fiscalité nationale. S'agissant de l'architecture globale de la nouvelle fiscalité locale, les changements les plus importants ne devraient pas concerner les régions qui bénéficient déjà, depuis le 1er janvier 2018, d'une part de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Les départements qui disposent jusqu'à présent des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), recette instable liée à la conjoncture immobilière, pourraient profiter d'une part d'impôt national en remplacement, sous réserve pour le CFL que ces derniers aient la possibilité de voter un taux additionnel.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) serait transférée au bloc communal (15,1 milliards d'euros en 2020, soit 57 % du montant de la TH). Le reste serait complété par une attribution d'impôt national. Le rapport Richard–Bur va plus loin en allant jusqu'à proposer un transfert de la TFPB aux seules communes. Dans cette hypothèse, la part intercommunale de TFPB (1,3 milliard d'euros en 2016) serait également transférée. Les communes deviendraient ainsi l'échelon unique, en cohérence avec leurs missions de service public local et de gestion territoriale. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) verraient, quant à eux, compensée la perte de la TH par un impôt national partagé. Outre le possible transfert de la TFPB, la mission Richard–Bur a proposé un scénario alternatif qui est loin de faire l'unanimité : remplacer la TH du bloc communal par un impôt national partagé. Ainsi, le bloc communal n'aurait plus de pouvoir de taux ni d'assiette. Au nom du principe d'autonomie fiscale des collectivités, le CFL désapprouve cette proposition. Christophe Jerretie et Charles de Courson, également très attachés à ce principe, ont préconisé de l'inscrire dans la Constitution pour le protéger.

> « La taxe d'habitation ne sera pas remplacée par un nouvel impôt mais compensée par un transfert de fiscalité. »

> « En remplacement des droits de mutation, les départements pourraient se voir attribuer une part d'imposition nationale avec possibilité de lui appliquer un taux additionnel. »

Plusieurs autres points restent encore à trancher, notamment le choix de l'imposition nationale à transférer. Que ce soit pour les départements ou le bloc communal, l'imposition nationale à solliciter, au vu des ressources à compenser pour les collectivités, serait celle qui génère les recettes les plus importantes notamment la TVA et la contribution sociale généralisée (CSG).

L'étendue de la suppression de la taxe d'habitation doit-elle inclure les résidences secondaires ? Cette question n'est pas anodine pour certaines communes de montagne qui vivent du tourisme. Le rapport Richard–Bur est favorable à son maintien. Pour la mission, l'enjeu de la suppression de la TH est bien d'alléger la fiscalité des ménages uniquement sur leur résidence principale. La taxation des résidences secondaires et des logements vacants constitue une ressource adaptée aux charges des communes touristiques et tend à réduire la sous-occupation de logements dans les espaces tendus.

Concernant le calendrier de la réforme de la nouvelle fiscalité locale, les premières mesures pourraient être inscrites dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 avec des ajustements, si nécessaire, dans les PLF pour 2020 et 2021.

À suivre, dans le prochain numéro de *PLM*, les motions adoptées par le CFL du 3 juillet.

Risque de renationalisation pour la politique agricole commune 2021-2027

Le commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, a présenté le 1er juin ses propositions de règlements de la prochaine politique agricole commune (PAC) pour la période 2021-2027. Voulue plus moderne, plus souple, plus efficace et plus écologique, la future PAC risque en fait de ne pas parvenir à faire mieux avec moins.

Se conformant aux lignes directrices budgétaires déjà publiées par la Commission (voir *PLM* n° 294 de juin 2018), les outils proposés pour l'organisation de la politique agricole commune à venir s'efforcent de composer avec une baisse imposée de 15 % du montant total de son budget (en euros courants), soit une enveloppe de 365 milliards d'euros pour sept ans. En conséquence, les moyens de la PAC se trouvent fortement réduits et, en contrepartie, la subsidiarité serait renforcée. Mais cette possibilité accrue pour chaque État membre d'intervenir en complément des aides communautaires comporte le risque de franchir une nouvelle étape dans la renationalisation de la principale et plus ancienne politique communautaire intégrée.

De ce point de vue, deux axes fondamentaux ressortent de la modernisation proposée. Le premier concerne les aides destinées au soutien des marchés et du revenu agricole, dites « premier pilier », qui consistent en un versement fixe à l'hectare sur la base des superficies déclarées ensemencées en céréales et oléoprotéagineux. Celles-ci devraient se recentrer prioritairement sur les exploitations de taille moyenne de type familial en devenant dégressives à partir de 60 000 euros puis plafonnées au maximum de 100 000 euros par exploitation. L'autre innovation phare de la Commission consiste à permettre le transfert d'une partie des aides du premier pilier vers les aides du second pilier consacrées au développement rural.

Les États membres pourront adapter à la réalité de leur agriculture un bon nombre des mécanismes d'aides en choisissant les mesures et les indicateurs quantifiables sur une liste d'options répondant aux neufs grands objectifs poursuivis par la PAC. Parmi ceux-ci figurent la viabilité du revenu agricole, l'adaptation aux besoins du marché et aux demandes sociétales, la contribution visant à atténuer le changement climatique et à protéger la biodiversité, ainsi que l'amélioration de la « position des agriculteurs dans la chaîne de valeurs ».

> « Les aides à l'hectare devraient se recentrer sur les exploitations de taille moyenne et les États membres pourraient en transférer une partie dans la politique de développement rural. »

Convaincu que plus de subsidiarité conduit à plus d'efficacité, le commissaire européen à l'Agriculture a confirmé que, tout en laissant à chaque État membre plus de latitude pour mettre en œuvre chez lui les instruments de la PAC, la Commission restera le garant de la cohérence d'ensemble des différents plans stratégiques agricoles nationaux qui lui seront soumis pour validation. Cette analyse confiante n'a guère convaincu du côté du Parlement européen, notamment Michel Dantin, qui voit dans ces propositions une « programmation technocratique verdie à l'extrême » *via* lesquelles le Parlement devra rétablir « les trois aspects les plus consubstantiels de la PAC : politique, agricole et commune ».

VLADISLAV ARKOBCHUK/STOCK.ADOBE.COM

Le service universel des communications électroniques

Un accès garanti à la téléphonie fixe

Le 15 mai dernier, un atelier de l'Arcep sur le service universel des réseaux téléphoniques avait pour objet d'exposer aux collectivités le fonctionnement du service universel des communications électroniques et le rôle de l'Autorité en la matière.

Le service universel des communications électroniques vise à garantir à tous les citoyens l'accès à un ensemble de services de base essentiels pour participer à la vie sociale et économique, et déjà accessibles à la majorité de la population. Les prestations du service universel doivent être accessibles en France à tous ceux qui en font la demande. Autrement dit, l'opérateur Orange fournit à toute personne qui en fait la demande un raccordement fixe au réseau ouvert au public ainsi que la fourniture d'un service téléphonique de qualité, à un tarif abordable. Ce service téléphonique comprend les communications par télécopie et les communications de données à un débit suffisant (exigence limitée à la bande étroite, soit moins de 56 kbit/s) pour permettre un accès à Internet. Le service universel inclut également une offre de réduction de la facture téléphonique à destination de certaines catégories d'abonnés.

Le service universel comprend des mesures en faveur des utilisateurs handicapés de façon à leur garantir un accès équivalent à celui dont bénéficient les autres utilisateurs, dans la limite des technologies disponibles pouvant être mises en œuvre à un coût raisonnable.

L'opérateur Orange effectue les raccordements dans les meilleurs délais, conformément à des objectifs de qualité de service (sinon il doit une compensation financière ou commerciale).

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) veille au respect par l'opérateur de ses obligations de qualité de service. À ce titre, en 2014, l'Arcep a ouvert une enquête administrative (décision n° 2014-0627) sur la qualité des prestations « raccordement » et « service téléphonique » du service universel fourni par l'opérateur Orange. À la suite de cette décision, elle a obtenu des engagements fermes de la part du Groupe, en termes de moyens humains et financiers mais aussi d'amélioration de la situation. L'Arcep évalue également le coût du service universel et met en œuvre le mécanisme de compensation de l'opérateur prestataire.

Enfin, l'Autorité exerce un contrôle pour vérifier que les tarifs soient abordables en restant au plus près des coûts.

En cas de défaillance du service téléphonique, l'usager doit signaler individuellement le problème à l'opérateur Orange par téléphone (3900 pour les particuliers et 3901 pour les professionnels) ou *via* l'adresse https://assistance.orange.fr/

La collectivité, lorsqu'elle constate une situation d'urgence, comme par exemple un poteau menaçant la sécurité, ou un grave dysfonctionnement relevant du service universel, tel qu'un client qui ne parvient pas à obtenir un raccordement au service téléphonique ou encore des lignes coupées pendant plus d'une semaine, peut le signaler à l'opérateur prestataire par le biais du numéro de téléphone dédié aux collectivités : 0800 083 083 (24 heures/24, 7 jours/7), ou *via* l'application Signal réseaux : https://signal-reseaux.orange.fr

Si le problème persiste, la collectivité peut s'adresser à la direction régionale de l'opérateur.

Enfin, si l'ensemble de ces démarches se révèle infructueux, la collectivité peut en informer l'Arcep sur son site Internet J'alerte l'Arcep : https://jalerte.arcep.fr/

> « L'Arcep veille au respect par l'opérateur de ses obligations de qualité de service et exerce un controle sur les tarifs. »

L'ÉLAGAGE, QUELS CHANGEMENTS DEPUIS LA LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE ?

L'article 85 de la loi pour une République numérique, promulguée le 7 octobre 2016, rétablit la servitude d'élagage à responsabilité partagée entre le maire et l'opérateur. Le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage sont accomplis par le propriétaire du terrain. En cas de défaillance, ces opérations sont accomplies par l'exploitant du réseau, aux frais du propriétaire. Si l'opérateur ne prend pas lui-même les mesures pour l'entretien, le maire peut transmettre une mise en demeure au propriétaire. Faute de réponse dans les quinze jours, le maire saisit l'opérateur en lui notifiant le constat de carence du propriétaire. Si la notification à l'opérateur reste elle-même infructueuse dans le délai de quinze jours, le maire peut procéder lui-même à ces opérations aux frais de l'opérateur.

LES DATES

3 juillet — Début de la session extraordinaire du Parlement

9 juillet — Réunion du Parlement en Congrès à Versailles

12 juillet — Conférence nationale des territoires

12 et 13 juillet — Visites de terrain en Savoie et en Isère de la Mission prédateurs du Parlement européen

17 juillet — Rencontre de l'ANEM avec le conseiller d'Élisabeth Borne, ministre des Transports

COMITÉ DIRECTEUR

Derniers préparatifs d'été

Le dernier Comité directeur avant la coupure estivale s'est tenu à l'Assemblée nationale le 28 juin. Lors du passage en revue habituel des dossiers d'actualité, certaines décisions ont été actées afin d'accélérer leur avancement.

Le Comité directeur a appris en début de réunion que l'adoption définitive par l'Assemblée de la proposition de loi pour le maintien de la compétence eau et assainissement, qui devait en principe avoir lieu le jour même, était reportée d'une semaine. En conséquence, il a été décidé de mettre à profit ce délai pour rappeler, par un courrier à la ministre Jacqueline Gourault, les arguments en faveur du maintien d'un droit permanent au caractère optionnel de la compétence plutôt qu'un transfert en sursis jusqu'en 2026.
La réforme institutionnelle a alimenté une autre partie importante des débats, notamment le projet de loi constitutionnel déjà en discussion à l'Assemblée alors que les projets de loi organique et de loi ordinaire qui le complètent ne seront a priori mis en débat qu'à la rentrée. Outre le risque de voir disparaître une circonscription législative de montagne sur deux, les échanges ont principalement porté sur la distinction entre le nouveau droit à la différenciation, accordé par le texte aux collectivités territoriales, et le droit à la différence, dont bénéficie la montagne depuis la loi de 1985, qui doit perdurer et maintenir sa spécificité.

Par ailleurs, un bilan du colloque consacré à l'économie circulaire, organisé par l'Association en avril dans le cadre de Mountain Planet, a été présenté. Celui-ci s'avère positif par la qualité de son contenu et le nombre de ses participants, tout comme les multiples contacts qu'a permis le cadre global du Salon, notamment avec la délégation olympique chinoise.
Enfin, le Comité directeur a validé la thématique des trois tables rondes qui alimenteront le programme du 34e Congrès à Morteau (Doubs) les 18 et 19 octobre, à savoir : la couverture numérique du territoire, la silver économie et la nouvelle gouvernance montagne.

L'ÉLUE DU MOIS

SYLVIE VERMEILLET : UNE CARRIÈRE POUR LE JURA

Devenue membre du Comité directeur depuis juillet 2015, en tant que conseillère générale du canton de Champagnole et vice-présidente du conseil départemental du Jura, elle est aussi coprésidente du comité de massif du Jura depuis mars dernier. Sylvie Vermeillet est également, depuis septembre 2017, sénatrice du Jura. Cette dimension sénatoriale toute récente s'inscrit dans le prolongement d'un parcours politique jusque-là jurassien.
Elle fut en premier lieu, dès 1999 et jusqu'en 2015, maire de Cernans, commune de moyenne montagne entre 600 et 700 m d'altitude comptant 140 habitants mais aujourd'hui englobée dans la communauté de communes d'Arbois, Poligny, Salins-Cœur de Jura, qui regroupe 66 communes (dont 19 classées montagne) pour 22 395 habitants.
Conseillère régionale de Franche-Comté entre 2004 et 2015, elle est élue en 2015 conseillère départementale du canton de Champagnole aux côtés de Clément Pernot, et investit la vice-présidence du conseil départemental du Jura en charge de la contractualisation et des politiques territoriales ; vice-présidence à laquelle elle a dû renoncer une fois élue sénatrice.
Au sein de la Haute assemblée, elle est membre de la commission des finances et a contribué notamment au rapport sur les régimes sociaux et de retraite. Particulièrement investie sur les questions sociales, elle a interpellé le 19 avril la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, avec une question portant sur l'absence de services de maternité et de chirurgie à Saint-Claude, bassin de vie de 60 000 habitants, en lui rappelant que la loi montagne garantit en principe un accès aux soins par voie terrestre dans des délais raisonnables.

FORMATION

Mobilité et transports en montagne : les enjeux de demain

Comme l'attestent la levée de boucliers provoquée par la diminution à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée et les réactions au changement de statut de la SNCF, les transports représentent plus que jamais un enjeu majeur pour nos territoires.
La mobilité devient de plus en plus une question d'aménagement du territoire alors que les enjeux et les impératifs environnementaux occupent une place croissante dans le développement économique.
Quelles sont les réponses nouvelles pour des moyens de transport adaptés à la population et à ces défis ?
Pour répondre à ces problématiques, l'ANEM propose un module de formation intitulé « Mobilité et transports en montagne : les enjeux de demain ».

Il a pour objectif de :

- Mieux cerner l'offre et la demande locales de déplacements.
- Repérer les enjeux d'une politique de mobilité pour le développement de son territoire.
- Être en capacité de proposer une politique publique de transports ambitieuse et adaptée.

Cette formation aborde :

- L'offre de transports au niveau local et les besoins en montagne.
- Les enjeux économiques, touristiques, sociaux et environnementaux d'une politique de mobilité.
- La lisibilité de l'offre de transports, l'attente des citoyens, l'espace vécu.
- Les différents modes de transports.

Cette formation interactive, conçue à partir du vécu des stagiaires et de leurs attentes, est assurée par Jean-Luc Rotureau. Ancien élu local, il est consultant formateur spécialisé dans l'accompagnement des élus et des cadres des collectivités.

Contact : Catherine Etchebarne
c.etchebarne@anem.org, tél. : 01 45 22 17 59

De l'espace pour un monde numérique

eutelsat

Eutelsat accompagne depuis de nombreuses années les élus des territoires de montagne pour permettre aux habitants de ces espaces singuliers, souvent mal desservis par les réseaux filaires, de profiter du haut débit grâce à la technologie satellitaire.

Aujourd'hui, Eutelsat va plus loin et fait le pari du Très Haut Débit, partout en France, dès 2019 !

Pour relever ce défi, Eutelsat a investi massivement dans deux satellites de nouvelle génération, capables de fournir du Très Haut Débit sur tout le territoire français métropolitain : KONNECT et KONNECT VHTS.

Le premier sera lancé dès la fin de l'année 2019.

Pour plus d'informations :
abriand@eutelsat.com

www.eutelsat.com